

NOTICE SUR RABAUT-SAINT-ÉTIENNE.

JEAN-PAUL Rabaut, dit Saint- Étienne, auteur de l'ouvrage qu'on va lire, naquit à Nîmes vers 1742 : il était le fils aîné de Paul Rabaut, si célèbre dans l'histoire des églises réformées de France, et dont le nom ne pouvait manquer d'attirer sur lui, dès son berceau, une cruelle persécution. Sa mère n'avait obtenu que d'une amitié généreuse l'asile obscur où elle devait lui donner le jour. La tête de Paul Rabaut était mise à prix ⁽¹⁾; son épouse était forcée de se cacher comme lui , pour se dérober à la captivité de la tour de Constance, à laquelle étaient livrées sans jugement, non-seulement les épouses des ministres réformés , mais encore les personnes du même sexe qui leur accordaient des asiles ; et si son enfant n'eût pas été soustrait durant ses premières années, par la tendresse maternelle, et par l'amitié généreuse, aux recherches qu'on faisait de lui, il eût été enlevé à ses parents, et placé dans quelque établissement d'instruction ecclésiastique, conformément aux lois de ces temps barbares, pour recevoir les premiers principes de la religion catholique, au nom de laquelle on proscrivait sa famille. Il m'a souvent raconté qu'il ne savait jamais, durant le jour, où on le mènerait coucher le soir; son père avait seul le secret de la marche commune; et quand on voulait le faire changer de place, on l'emportait, à l'entrée de la nuit, dans le lieu où il devait être reçu. Malgré cela, il put trouver, dans les soins que son père lui donnait en secret, et dans les leçons de quelques amis, les moyens d'acquérir les premiers élémens des sciences et des lettres, qui devaient honorer son nom et le consoler dans ses infortunes. Mais il est impossible de ne pas remarquer ici la fatalité qui le poursuivit toute sa vie. Il naquit dans la proscription et mourut sa victime: les événemens eurent beau changer, le malheur ne cessa pas de le poursuivre; et ses derniers jours coulèrent, comme les premiers, dans l'asile obscur, qu'au mépris des plus grands périls, la généreuse amitié lui accorda; mais ses derniers persécuteurs, il faut le dire, furent encore plus cruels que les premiers.

Dès qu'il fut un peu avancé en âge, il alla continuer ses études en Suisse, où des fondations dues à la munificence des puissances protestantes de l'Europe, assuraient aux jeunes Français qui se consacraient aux études théologiques, les moyens de subsister dans l'étranger d'une manière convenable. Il y porta cette application constante et assidue, dont il devait principalement le goût aux premières habitudes de sa vie, et à l'isolement forcé dans lequel il avait vécu jusqu'alors. Il eut pour premier maître, en Suisse, le célèbre Court de Gébelin, qui s'y était retiré, en attendant qu'il pût venir recueillir, sur un plus grand théâtre, la gloire de son immense savoir. L'élève et le maître formèrent dès-lors une liaison d'amitié qui dura toujours. Rabaut-Saint-Étienne, qui survécut à son ancien maître, devenu son intime ami, en publia, à l'époque de sa mort, une sorte d'éloge analytique qui obtint du succès, et qui sera publié dans un des volumes de cette collection.

Court de Gébelin initia le jeune Rabaut dans les principes sur lesquels il fonda ensuite lui-même ce système historique, dont son ouvrage intitulé *le Monde primitif* n'a présenté qu'une partie,

⁽¹⁾ Et cependant dans ses prédications et dans ses écrits, il ne perdait jamais l'occasion de défendre la fidélité due au roi, et de calmer les esprits que pouvaient aigrir dans ce temps-là les persécutions qui avaient lieu; on peut voir ce que j'ai dit de cet homme si recommandable dans l'ouvrage intitulé: *Essai sur la vie et les opinions de M. de Malesherbes*; depuis sa publication, l'éditeur des Œuvres de Rabaut-Saint-Étienne a recouvré la Lettre pastorale de Paul Rabaut sur l'assassinat de Louis XV par Damien, et il se propose de la placer dans un des volumes de ce recueil; elle fera connaître mieux que tout ce que je pourrais dire, les principes et la conduite de cet homme si digne d'estime.

et qu'il n'était sans doute pas donné à la brièveté de la vie d'un seul homme de développer en entier, et d'exposer dans son ensemble.

Il lui enseigna les langues savantes, et le dirigea dans l'étude des faits historiques qui ont été liés aux principes de ces langues mêmes, pour en modifier l'esprit, et en créer, en quelque sorte, ou en altérer le caractère.

Rabaut-Saint-Etienne se hâta d'embrasser l'état périlleux de son père, et de revenir au milieu de ses compatriotes partager ses dangers et braver la persécution religieuse, qui, quoique adoucie en quelques lieux, n'en était pas moins encore très-cruelle. Il m'a dit souvent que la première nouvelle, qu'il apprit de sa province en entrant en France, fut celle de l'exécution du nommé La Rochette, condamné à mort par le parlement de Toulouse, pour avoir, *au mépris des ordonnances, prêché, fait la cène, et solennisé des baptêmes et des mariages...* Cet événement ne le rebuta point, et il se livra bientôt après, dans le ressort de la même cour de justice, aux fonctions du ministère qu'il allait remplir, et à la prédication, qui en était le principal devoir.

Il ne tarda pas à avoir beaucoup de succès dans cette carrière. La douceur de ses mœurs, la bonté de son caractère, les agréments de son esprit, lui attirèrent bientôt un grand nombre de partisans, et une honorable célébrité. Son éloquence était onctueuse, et nourrie des principes et de l'esprit des livres sacrés, dont les orateurs protestans font toujours un fort grand emploi: il prêchait constamment, et, à l'exemple de son père, la soumission et la fidélité au roi et la morale la plus touchante et la plus pure. Jamais, on peut le dire, un seul mot d'aigreur, une seule provocation à la révolte, ne souillèrent les discours de l'un et de l'autre; et leur influence, qui était grande, fut constamment employée à inspirer la patience et la résignation, à éviter les troubles, et à maintenir l'ordre et la paix dans des contrées qu'avaient ensanglantées si souvent, et que devaient ensanglanter encore d'une manière si cruelle, les erreurs de l'intolérance et du fanatisme.

Rabaut-Saint-Étienne a publié plusieurs sermons prononcés dans les circonstances politiques: celui sur le mariage du roi Louis XVI, celui sur son sacre et sur la mort de Louis XV, sont pleins de douceur et de piété, et quelquefois de cette éloquence qui touche et persuade, par les sentimens qu'elle exprime, au lieu d'étonner par la grandeur des images et la rapidité des mouvemens, ou de convaincre par la force de la logique... Il y avait dans sa manière de penser et d'écrire, quelque chose du précieux talent de Massillon, qu'il admirait beaucoup, et qu'il étudiait sans cesse. Je n'ai jamais rien entendu de plus touchant que les exhortations que, suivant l'usage adopté dans l'église protestante, il allait porter aux malades et aux mourans qui réclamaient ses consolations.

Il a composé plusieurs écrits en faveur de la tolérance, que son caractère personnel, comme sa position et ses principes religieux, le portaient à désirer avant tout, et pour appuyer les réclamations des protestans pour l'obtenir.

Il imagina de placer dans un cadre historique les lois rendues depuis la révocation de l'édit de Nantes, et il composa une sorte de roman assez piquant dans la manière de Voltaire, où ces lois sont mises en action, lequel eut un assez grand succès lorsqu'il parut: c'est celui que l'on réimprime aujourd'hui dans un des volumes de ce recueil. Il a sans doute perdu beaucoup de son mérite, puisque les lois dont il fait sentir l'injustice et les dangers ne subsistent plus, et ne sont pas même, je crois, défendues par ceux qui désireraient le plus de les voir renaître: mais il est toujours bon de faire

connaître les erreurs de nos pères, c'est le moyen le plus sûr d'en garantir nos enfans; et l'ouvrage dont il s'agit est écrit de manière à pouvoir être lu avec plaisir dans tous les temps.

Ce fut vers la même époque que le diocèse de Nîmes perdit son évêque, doyen ou sous-doyen des évêques de France, M. de Becdelièvre, vieillard vénérable, dont les diocésains ont conservé long-temps un touchant souvenir. Il n'avait aucun des talens de son illustre prédécesseur Fléchier, mais il en avait les vertus épiscopales et sacrées, la bienfaisance et la charité. Il avait occupé pendant plus de quarante ans le siège difficile de Nîmes, et sa mort fut une calamité générale, ressentie également par les protestans et par les catholiques. Il avait bien, dans le commencement de son épiscopat, donné quelques preuves d'intolérance, en appuyant fortement l'opinion erronée de ceux qui voulaient qu'on fit rebaptiser de force, et à l'église catholique, les enfans des protestans qui ne l'avaient été que par leurs ministres, suivant les cérémonies de leur religion; mais il n'avait pas tardé à abandonner ces principes de persécution, si opposés au véritable caractère de la religion de Jésus-Christ, et même aux décisions de l'église catholique; et lorsqu'il mourut, la génération qui existait alors n'avait pu être frappée que de ses vertus évangéliques, et ne put donner à sa perte que de vifs regrets. Rabaut-Saint-Étienne en fut le touchant interprète, et il composa son éloge. L'auteur de cette Notice, qui habitait alors la ville de Nîmes, le fit parvenir à M. de La Harpe, avec lequel il était lié. *Vous m'avez envoyé un excellent écrit*, lui répondit cet illustre critique; *voilà la véritable éloquence, celle de l'âme et du sentiment. On voit que tout ce qui sort de la plume de l'auteur est inspiré par les vertus qu'il célèbre. Je vous prie de remercier votre digne ami.* On a retrouvé cet ouvrage, extrêmement court; il sera placé à la fin du troisième volume de cette collection.

Rabaut-Saint-Étienne avait des connaissances littéraires et scientifiques très-étendues; il avait même un talent poétique assez réel, et qui aurait pu, en se perfectionnant par l'étude et par le travail, assurer quelque honneur à son nom. Il a fait quelques odes, et entrepris un poème épique, dont le sujet était Charles Martel. Je ne pense pas qu'il l'ait achevé, ni même qu'il ait conservé les fragmens que j'en ai lus. Il avait aussi travaillé à une sorte de poème en prose, dont Télémaque avait été le modèle, et qui mettait en action les anciennes institutions de l'Égypte. Il se proposait de le publier, lorsque d'autres travaux plus importans et la révolution l'en détournèrent. Enfin j'ai reçu de lui, pendant plus de quinze ans d'une amitié constante et sans nuages, beaucoup de lettres pleines de sentiment, de mérite littéraire et de philosophie, dont plusieurs seraient dignes d'être imprimées. Je parlerai un peu plus loin de quelques autres écrits dont il fut l'auteur, et qui méritent qu'on en fasse mention.

Il jouissait à Nîmes, vers la fin de sa carrière ecclésiastique, d'une grande considération; il y était visité par la plupart des étrangers de marque qu'y amenaient la douceur du climat et les monumens antiques qui s'y trouvent. Ce fut là qu'il eut l'avantage de connaître le marquis de La Fayette à son retour d'Amérique et dans les premiers temps de sa gloire, et qu'il fut encouragé par lui à exécuter la résolution qu'il avait prise, de réclamer auprès du roi la concession d'un état civil pour les protestans. Le parlement de Paris avait reçu des propositions, à ce sujet, de plusieurs de ses membres, la plupart connus par leurs sentimens religieux, et ne les avait point repoussées; il y avait dans le conseil du roi des magistrats distingués par leur talent et leur influence, qui paraissaient disposés à appuyer cette noble cause, déjà gagnée dans l'opinion publique par les écrits des philosophes et des hommes de lettres les plus célèbres: l'impulsion était donnée; et il semblait qu'il n'y avait plus qu'à se laisser conduire par elle. Les conseils et la protection de M. de La Fayette, à qui ses belles actions, son noble caractère et son brillant courage, assuraient, bien plus que son rang et

que sa naissance, une grande influence sur les dépositaires de l'autorité royale, déterminèrent Rabaut-Saint-Étienne à venir à Paris solliciter ce grand acte de justice, que réclamait aussi, dans le même temps, avec tout l'ascendant de sa renommée et de sa vertu, l'homme le plus généreux de son siècle, le sage et immortel Malesherbes. Ce fut avec ces nobles appuis que la vérité put se présenter jusqu'au pied du trône, et parvenir à s'y faire entendre, malgré les efforts du fanatisme et de l'intérêt personnel pour en étouffer la voix: Louis XVI était digne de l'accueillir, et il l'accueillit: la justice que réclamaient tant de bouches justement célèbres et honorées, pour deux millions de Français malheureux et persécutés, fut enfin accordée par la philosophie, le pouvoir et l'autorité; et l'édit de 1788 vint commencer d'absoudre la nation de la grande erreur de Louis XIV. Ce n'était pas tout sans doute, et il fallut la révolution pour établir tout ce que pouvait commander encore l'équité; mais c'était un pas immense de fait dans les sentiers de cette même équité, si cruellement violée depuis plus d'un siècle. Les protestans étaient reconnus par la loi nouvelle, protégés, placés au même rang que les autres sujets du roi, et hors de la proscription: ils pouvaient devenir légalement époux et pères; et tout ce qu'ils avaient à réclamer encore, la liberté de leur culte et leur admission à tous les emplois publics, était une conséquence inévitable de ce qu'ils venaient d'obtenir, qui ne pouvait pas être longtemps repoussée.

Rabaut-Saint-Étienne trouva dans ces événemens même la noble récompense de sa courageuse conduite durant le temps de la proscription de ses frères; il fut honoré de la bienveillance éclairée et glorieuse de l'illustre Malesherbes, dont j'ai déjà parlé. Les ministres, et les hommes du plus haut rang dans l'état et dans la société, l'accueillirent avec distinction. Il profita de son séjour à Paris pour connaître et cultiver les hommes de lettres et les savans les plus célèbres, et il se plaça au milieu d'eux en publiant ses *Lettres à M. Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*. Cet ouvrage, aussi ingénieux que savant et bien écrit, puisé tout à la fois, quant aux principes, dans les écrits de Court de Gébelin et de Bailly, jette une grande lumière sur les premiers temps de l'histoire grecque, et eut beaucoup de succès. Rabaut-Saint-Étienne composa aussi vers la même époque un autre livre sur Hésiode, qu'il ne publia point, et dont malheureusement le manuscrit a été perdu avec la plupart des autres papiers de l'auteur.

L'époque à laquelle se rattache ce que je viens de dire, était celle de la première assemblée des notables, et conséquemment celle de l'aurore de notre régénération politique. Pourquoi cette aurore fut-elle si promptement environnée de nuages et de tempêtes, et ne put-elle éclairer si tôt que des jours d'épouvante et de deuil? Les divisions des notables, dont les uns voulaient corriger les nombreux abus qui environnaient le gouvernement, et dont les autres ne s'attachaient qu'à les défendre ou qu'à leur en substituer de plus grands; l'imprévoyance d'un ministre étourdi, qui avait cru pouvoir tout réparer en dévoilant les embarras de la cour; l'opposition du parlement à tout ce que pouvait proposer le ministère, et les fautes multipliées des nouveaux ministres, pour remédier à celles que venait de commettre leur prédécesseur; des abus d'autorité sans motifs suffisans, une tyrannie sans persévérance et sans force, et un mécontentement général qu'on aigrissait encore au lieu de chercher à l'apaiser, rendirent bientôt inévitable la convocation des états-généraux: c'était la seule ressource qu'eût encore la cour; mais son succès dépendait de son habileté à s'en servir ⁽¹⁾. Rabaut-Saint-Étienne fut nommé membre de cette assemblée, et sa nomination fut encore un

⁽¹⁾ Elle n'eut pas cette habileté, et elle trouva sa perte dans ce qui devait assurer son salut en même temps que celui de la France; ainsi, dans l'ordre ordinaire des choses, les remèdes les plus salutaires deviennent quelquefois des poisons par la manière dont on s'en sert.

hommage rendu aux nouvelles idées de la justice et de la raison, qui venaient de prévaloir dans le cœur du roi; elle fut l'effet de la reconnaissance d'une classe de citoyens, et de l'estime bien fondée de toutes les autres: il fut nommé le premier des huit députés que devait élire le tiers-état de la sénéchaussée de Nîmes. Les élections de cette sénéchaussée, qui depuis a été le théâtre de tant d'agitations et de crimes, se firent avec une grande concorde, et ne furent dirigées par aucune intrigue ; mais on regretta de ne pas voir nommer avec les autres évêques, celui d'Alais, aujourd'hui M. le cardinal de Bausset, si recommandable dès-lors par les qualités de son excellent esprit, par son instruction supérieure dans les matières administratives, et par les grands talens d'écrivain qu'il a manifestés depuis d'une manière si brillante. On comptait trois protestans parmi les huit députés du tiers-état, et c'était à peu près la proportion qui existait dans la population générale.

Rabaut-Saint-Étienne avait publié, peu de temps avant son élection, des *Considérations sur les droits et sur les devoirs du tiers-état*, qui obtinrent un succès général, et un autre ouvrage intitulé: *Question de droit public sur la manière de voter dans l'assemblée*. On y trouvait les principes d'un ami de la liberté, fondés sur l'ordre public et sur les lois; et après avoir ainsi proclamé d'avance les principes qu'il devait défendre, il alla remplir les fonctions qui lui étaient destinées, investi de la confiance publique. Il n'a pas cessé, j'ose le dire, de mériter cette confiance. Il voulait la régénération du royaume: mais alors tout le monde la voulait, et elle était inévitable. Il désirait de grands changemens: ils étaient réclamés par la France entière; et les cahiers dont les députés étaient porteurs, et desquels on n'a pas osé dire qu'ils ne fussent pas le résultat de la volonté générale, en sont l'irrécusable démonstration. Cependant il a été en butte aux reproches de tous les partis, comme cela arrive toujours à ceux qui, suivant leur opinion avec franchise et loyauté, et qui se reposant avec courage sur la pureté de leurs principes, sont étrangers, comme il le fut, à toutes les intrigues de l'ambition. Il s'attacha constamment aux choses, et les préféra toujours aux personnes; mais son propre exemple a trop prouvé combien cette conduite est dangereuse: il a été en butte à tous les partis, pour n'avoir voulu partager l'exagération d'aucun d'eux; l'un l'a fait monter sur l'échafaud, et l'autre outrage encore sa mémoire.

Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à manifester dans l'assemblée des états-généraux des principes conciliateurs et modérés. La division, dès le premier jour, vint s'établir entre les ordres: ceux qui avaient des privilèges en réclamaient la conservation; ceux qui n'en possédaient point ne voulaient pas qu'il en subsistât pour personne: la cour ne proposait rien pour prévenir ou faire cesser la lutte; elle semblait ne s'intéresser que faiblement aux événemens qui allaient arriver, dont le plus dangereux pour elle était peut-être celui qu'elle craignait le moins, la dissolution ou l'inactivité des états. Le combat allait s'engager, et tout annonçait qu'il serait terrible; son motif paraissait léger, mais c'était la première question à résoudre, et personne n'était dupe des difficultés qui allaient lui servir de prétexte. On allait combattre d'abord pour déterminer par qui seraient vérifiés les pouvoirs de chaque député; mais il était clair que c'était pour faire décider ensuite par analogie, comment et de quelle manière les trois ordres procéderaient les uns par rapport aux autres, lorsqu'il s'agirait des délibérations qui devaient être soumises à l'assemblée des états-généraux. Il était donc important pour le tiers-état, qui ne voulait pas la séparation des ordres, de ne pas reculer sur ce premier point, pour ne pas préparer un préjugé contre lui.

Rabaut proposa dès le premier jour des mesures conciliatrices, et le principe en fut accepté: il fut établi des conférences entre des commissaires nommés par chaque ordre, et en présence du garde des sceaux; mais elles ne servirent qu'à donner à quelques députés des deux ordres

récalcitrans, les moyens de faire valoir leur prétendue érudition; et elles n'aboutirent qu'à aigrir de plus en plus les esprits: les commissaires se séparèrent sans rien conclure. Le tiers-état seul vérifia ses pouvoirs en l'absence des deux autres ordres; il se déclara *assemblée nationale*, et la révolution fut commencée. Il fallut des mouvemens populaires pour forcer la réunion des deux autres ordres au tiers-état ainsi constitué: la cour fit quelques efforts inefficaces pour les réprimer; mais le triomphe du tiers fut certain, et ses droits furent bientôt reconnus. Ainsi le peuple fut averti de sa force, et de l'influence qu'il pouvait exercer sur les résolutions des législateurs: le règne des factions fut institué, et l'établissement de tout gouvernement solide et raisonnable devint dès-lors bien difficile.

Je ne suivrai point Rabaut-Saint-Étienne dans ses divers travaux législatifs durant l'assemblée constituante; je dirai néanmoins qu'il eut l'honneur de la présider; qu'il lui proposa, le premier, des lois convenables à la liberté de la presse, et à la liberté des cultes et des consciences, conséquence immédiate de l'édit qu'il avait si fort contribué à obtenir de la justice éclairée du roi; qu'il parla pour l'établissement du jury, et surtout pour son application aux jugemens des délits commis par la presse; qu'il fut membre du comité de constitution, et que ce fut en cette qualité qu'il fit décréter l'organisation définitive des gardes nationales du royaume... Son éloquence était douce, et son éloquence calme et tranquille; sa logique était concluante; et ses principes raisonnables: il a fait constamment preuve de modération et de sagesse, et il y aurait une grande injustice à le juger d'après quelques phrases, opposées, dans des luttes violentes, à d'autres phrases en sens contraire, bien plus menaçantes et bien plus fausses. Il a contribué autant qu'il l'a pu à la tranquillité de son pays, et je suis certain qu'il n'a pas écrit une ligne qui n'ait eu son maintien pour but. L'esprit de parti a dit le contraire, et s'est souvent permis des allégations qui n'avaient aucun fondement. On lui a prêté plus d'une fois des principes qui n'étaient point les siens, et des actions qu'il a réprimées quand il l'a pu, au lieu de les provoquer: mais l'esprit de parti a eu tort, et ce n'est pas le seul démenti qu'un écrivain juste puisse lui donner. On lit, dans plusieurs de ces répertoires alphabétiques de mensonges et de calomnies, qui n'ont été jusqu'ici que trop nombreux, qu'il soutint à l'assemblée nationale que les troubles de Nîmes, en 1790, précurseurs d'autres plus terribles encore, furent l'ouvrage des catholiques: il est vrai qu'il l'a dit, mais son témoignage, à cet égard, est bien autant digne de foi que l'assertion contraire qu'on lui oppose, et qui n'est fondée sur aucune preuve. Les mémoires publiés depuis par les auteurs mêmes de ces troubles, leurs aveux, leurs confessions et même leurs plaintes, doivent ajouter beaucoup au témoignage de Rabaut.

Il ne put être réélu à l'assemblée législative, d'après le renouvellement intégral prononcé par l'assemblée constituante. Il s'opposa fortement à cette dissolution absolue de la représentation nationale, qui, ne laissant aucun lien entre l'avenir et le passé, effaçait toutes les traditions et ne conservait que la possibilité des secousses; mais le gouvernement d'alors, mécontent de ce qu'il avait consenti à établir et de ce qu'il avait accepté, contre son gré, n'avait d'autre désir que le renversement absolu de l'édifice social, sans songer que ce renversement pouvait l'écraser sous ses décombres, comme cela n'arriva que trop. On a été jusqu'à dire ce qu'il en avait coûté à la cour, pour faire adopter par l'assemblée, son renouvellement complet et sa prompte dissolution. Je ne sais si l'on a été bien instruit; nous avons entendu, dans d'autres occasions, faire au gouvernement les mêmes reproches: je crois que ceux de ce genre sont rarement fondés: il y a tant de gens qui font le mal pour le mal, tant d'autres par imprévoyance et par amour-propre, qu'on peut bien se dispenser, pour l'obtenir, de prodiguer les trésors de l'état.

L'assemblée constituante, en se séparant et en livrant ainsi les destinées de la patrie aux hasards des événements et de la lutte des partis, déclara solennellement que la révolution était finie, et que la constitution qu'elle venait de proclamer durerait éternellement: les échos de toute la France lui répondirent le contraire, et ce furent les échos qui dirent vrai.

Dès le moment de cette dissolution, Rabaut-Saint-Étienne n'espéra plus rien de la stabilité de nos institutions politiques. Toutefois il resta fidèle au gouvernement royal: tant que le trône fut debout, il n'écrivit pas une seule ligne contraire à sa stabilité; et ce ne fut que le 10 août qu'il se résigna à la république. Depuis l'assemblée constituante jusqu'à l'ouverture de la convention, il était demeuré à Paris, où il travaillait au *Moniteur*, ayant renoncé depuis long-temps à la rédaction de tout autre journal; mais il ne prenait aucune part aux affaires, se tenant extrêmement éloigné de l'assemblée et des ministres. Il fut, sans l'avoir sollicité, nommé membre de la convention par le département de l'Aube, dans lequel il ne connaissait personne, et où il n'existe pas un seul protestant: ce choix prouva qu'il y avait encore des départements dans la France où la sagesse et la probité pouvaient avoir quelque crédit, et dut consoler quelques bons citoyens.

Alors la commune de Paris avait en quelque sorte usurpé la puissance royale qu'elle venait de renverser; et les massacres de septembre, exécutés sans opposition, avaient cimenté son pouvoir. Accepter une place à la convention assemblée dans sa ville même, et sous sa domination épouvantable, c'était se livrer à la mort, ou à une solidarité de crimes plus effrayante sans doute encore au cœur des hommes vertueux qui pouvaient y être appelés: quelques personnes, parmi celles qui en firent partie, purent échapper à ce double malheur; mais ce ne fut pas Rabaut-Saint-Étienne; il y périt, comme chacun sait, et il y périt par l'effet de la plus honorable conduite.

Il avait, et je l'ai déjà dit, le caractère habituellement doux et facile, et ses formes étaient amicales et polies; mais il se montra dans la convention plein d'aigreur et de mécontentement, et l'amitié même ne le reconnaissait pas toujours: il semblait n'être dominé que par un seul sentiment, la haine contre ceux qui protégeaient ou favorisaient les excès nés de l'anarchie et du despotisme populaire: il avait trop aimé la vraie liberté pour ne pas abhorrer les crimes qu'on osait commettre en son nom. *Ils n'ont jamais connu la liberté*, me disait-il un jour avec aigreur, *et ils lui font plus de mal par leurs lois atroces et par leurs mesures sanglantes, que les émigrés et les ennemis, par leurs imprudentes attaques...*

Il considéra avec une grande douleur le projet de mettre en jugement le roi, et surtout celui de le faire prononcer par la convention elle-même: il s'y opposa de toutes ses forces; et quand l'assemblée eut adopté cette résolution funeste, il combattit avec le même courage pour faire prévaloir l'appel au peuple, et ensuite la détention et le bannissement de celui dont on demandait la mort. On se rappelle les éloquentes discours qu'il prononça dans cette occasion, mais on ignore, ou l'on feint d'ignorer ses démarches périlleuses et constantes pour faire obtenir des votes honorables à l'infortuné Louis XVI: hélas! il s'en manqua de si peu qu'il n'en obtint un nombre suffisant, qu'il faut au moins lui savoir gré de ses inutiles efforts. Certainement il voulait le salut de celui, auquel, pendant la première moitié de sa vie, il avait prêché la fidélité la plus entière, et dont il avait postérieurement invoqué avec succès et les lumières et la justice. Ce fut dans cette terrible affaire qu'il fit entendre à la tribune ces paroles mémorables qui provoquèrent sa perte: *Je suis las de la portion de tyrannie que je suis contraint d'exercer; et je demande qu'on me fasse perdre les formes et la contenance des tyrans...* Hélas! il les perdit bientôt, mais ce ne fut qu'en perdant lui-même la vie.

Une grande lutte se préparait entre les deux partis de la convention, et entre une portion d'elle-même et ceux qui hors de son sein, aspiraient à se saisir du pouvoir. Un coup d'état seul pouvait la finir, et le 31 mai fut résolu. Une commission de douze membres fut nommée pour prévenir les attentats qu'on se disposait à commettre, et qui n'étaient plus un mystère: Rabaut-Saint-Étienne en fut membre. Le premier acte de cette commission fut de faire arrêter le substitut de la commune, *Hébert*, connu sous le nom de *Père Duchesne*, parce que c'était le titre d'un journal incendiaire et ordurier qu'il publiait tous les matins, et qui ne contribuait pas peu à l'exaltation des esprits.

Cette disposition nécessaire hâta l'explosion qui se préparait; la majorité frémit d'horreur en voyant arrêter et mettre en prison le plus forcené de ses agens; elle accusa la commission, la somma de faire un rapport sur les motifs de l'arrestation d'Hébert; et quand Rabaut se présenta pour obéir à cette injonction, il lui fut impossible de se faire entendre; il resta plus de deux heures à la tribune sans pouvoir proférer une seule parole⁽¹⁾: ce fut alors qu'il se retira, en donnant sa démission de membre d'une commission dont on ne voulait pas entendre les rapports. Bientôt la révolte du 31 mai eut lieu: je n'en tracerai pas ici les événements; mais l'assemblée cassa, par un décret rendu sans discussion, cette même commission qu'elle avait créée pour la défendre, et ordonna l'arrestation des députés qui la composaient. Ceux qui purent se soustraire à cet ordre illégal et barbare furent, par un décret plus barbare encore, déclarés hors de la loi, c'est-à-dire condamnés à la mort sans procédure et sans jugement...

Rabaut fut du nombre de ces derniers. Il s'était réfugié chez un de ses compatriotes, dans un quartier éloigné de Paris: il ne fut point trahi par lui, comme on l'a imprimé faussement, sans doute pour pouvoir placer un crime de plus dans l'histoire de ces temps horribles; mais il n'en fut pas moins découvert par les agens du gouvernement, et traduit au tribunal révolutionnaire. Il était hors de la loi, comme je l'ai dit; il ne s'agissait donc plus que de reconnaître sa personne et de l'envoyer à l'échafaud: cela fut fait ainsi, et son assassinat fut exécuté le jour même. Les deux personnes (le mari et la femme) qui lui avaient accordé un asile furent ensuite condamnées à mort, comme coupables de cette action généreuse; et elles périrent l'une et l'autre de la main des mêmes bourreaux.

Ainsi finit, à cinquante ans, l'un des hommes les plus honorables de la France, et par ses vertus et par sa conduite. Il a défendu l'ordre public et la liberté, contre ceux qui combattaient l'un et l'autre, et il a scellé de son sang son attachement à leurs principes: je puis dire que le bonheur de la France a toujours été sa première pensée. Il n'est pas vrai qu'il ait persécuté les prêtres de la religion qu'il ne professait pas: il n'a jamais ni proposé ni appuyé aucune des lois sanglantes qui ont été prononcées contre eux; il a eu en horreur le fanatisme, et repoussé, quand il l'a pu, ses criminels et dangereux efforts: et quel homme de bien n'a pas dû le faire? la religion de l'évangile comme la loi naturelle, ne le prescrivent-elles pas également? Mais il n'a jamais trouvé dans ce devoir le prétexte de la vengeance, et dans toutes les occasions de sa vie il a été bienfaisant et juste.

Rabaut-Saint-Étienne fut jusqu'au dernier moment de sa vie, animé du désir d'empêcher l'injustice et de venir au secours du malheureux et de l'opprimé. Voici un fait qui le prouve d'une

⁽¹⁾ On trouvera dans un des volumes suivans, un écrit où il explique la conduite de la commission, et expose les faits qui se trouvaient dans son rapport. Un heureux hasard a fait retrouver cet ouvrage, qu'on ne lira pas sans intérêt, et qui fut le dernier de son malheureux auteur.

manière bien concluante, et qu'un homme de lettres, distingué tout à la fois par ses talents et par la noblesse de son caractère et la pureté de ses principes (M. Eusèbe Salverte), rappelle dans un de ses ouvrages intitulé: *Tableau littéraire du dix-huitième siècle*; page 384. Il cite lui-même la page 19 d'un écrit de 32 pages, qui a pour titre: *L'ombre de la Gironde à la Convention*, par le Borgne.

« L'homme qui m'a le plus frappé, dit celui-ci, c'est Rabaut-Saint-Étienne. Il fut condamné le »14 frimaire an II, le jour même où je fus interrogé: j'avais les mains liées, et c'était un signe de »condamnation; on me mit dans le dépôt où l'on conduisait les condamnés. Rabaut y fut amené, il »s'écriait: *Le voilà donc ce tribunal de sang, ces juges impies qui vont déshonorer la république!* Les »gendarmes lui dirent: *Tais-toi, fais comme ce jeune homme qui est condamné et qui se soumet.* Je »crus devoir réclamer. Rabaut ne me laissa pas achever. — *Eh, mon ami, on ne se donnera bientôt »plus la peine d'entendre les accusés; nous sommes entre les mains des assassins.* — Je fus conduit »jusqu'au guichet, la dernière demeure des victimes. On allait me couper les cheveux; Rabaut se »joignit à moi pour dire que je n'étais pas encore condamné. Un guichetier vint aussi à mon secours, »en affirmant le fait qui était vrai... Rabaut m'embrassa... je vois encore ses yeux étinceler d'horreur »pour ce crime d'un nouveau genre, et il oubliait celui que l'on commettait à son égard. »

J'ai habité, à Nîmes, pendant dix ans, la même maison que lui; je l'ai vu et entretenu tous les jours pendant cette portion de ma vie, il ne s'en est pas écoulé un seul qui n'ait ajouté quelque chose à mon estime et à mon amitié pour lui.

Le malheur, après celui de sa mort, vint s'épuiser sur sa famille; ses deux frères furent emprisonnés comme lui, et attendirent long-temps le même supplice, dont le 9 thermidor les préserva.

L'un de ces deux frères lui a survécu long-temps, et n'est mort qu'en 1819: c'était le respectable Rabaut-Pommier, pasteur de l'église réformée de Paris, lequel a laissé une mémoire justement honorée partout où il a été connu. Il était caché avec Rabaut-Saint-Étienne lorsque celui-ci fut arrêté: il le fut avec lui, et il fut traduit aussi au tribunal révolutionnaire; mais il n'était pas hors la loi, et il ne put être assassiné d'une manière aussi expéditive. On fut obligé de suivre à son égard une sorte de procédure qui entraînait quelques défais, il fallut le renvoyer en prison, et on l'y oublia; le 9 thermidor arriva peu de temps après, et il fut sauvé. Son père, le vénérable Paul Rabaut, fut aussi plongé dans les cachots de l'une des prisons de Nîmes, à plus de quatre-vingt-quatre ans, et il y resta plusieurs mois, consumé de maux et de chagrins⁽¹⁾. Enfin, son épouse, la plus intéressante personne du monde, se donna la mort elle-même, en apprenant la catastrophe qui venait de lui enlever son époux. Mme Rabaut-Saint-Étienne était un modèle de vertu comme d'agrément et de beauté; elle s'était retirée dans une maison de campagne qu'elle avait auprès de Nîmes, pendant que son mari était forcé de se cacher pour se dérober à ses assassins: il paraît que sa raison avait été altérée par l'excès de son infortune, et elle succomba à son désespoir quand elle apprit que son mari était hors la loi. Sa mort fut un crime de plus, pour ceux qui en furent la cause, et je ne conçois pas par quel motif on a paru me faire un reproche de n'en avoir pas dissimulé les circonstances.

⁽¹⁾ Lorsqu'on le conduisit en prison, il lui fut impossible de marcher, à cause de sa faiblesse et de son âge; on le força de monter sur un âne qu'on lui amena, et de traverser ainsi une grande partie de la ville, en l'accablant d'insultes et d'outrages.